

**Demande de dérogation mineure
en vertu de l'article 45 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

Mercredi 13 janvier 2021

9 h

Dossier n° : D08-02-20/A-00265
Propriétaire(s) : Mario Dupuis et Wendy Royer
Adresse : 1105, chemin Smith
Quartier : 19 – Cumberland
Description officielle : partie du lot 11, partie 3 et Instr. n° 24863B,
plan 50R-2463
Zonage : V1E
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

À son audience du 9 décembre, le Comité a ajourné la demande en vue de permettre aux requérants de réviser la dérogation demandée.

Les propriétaires souhaitent construire un bâtiment accessoire (garage isolé) dans la cour latérale est de leur bien-fonds, conformément aux plans déposés auprès du Comité. La remise qui est située à l'arrière de la propriété sera conservée.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre que les bâtiments accessoires (garage isolé proposé et remise existante) aient une surface de plancher cumulative de 127,7 mètres carrés, alors que le règlement stipule que la surface de plancher cumulative maximale de tous les bâtiments accessoires ne doit pas dépasser 55 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.